

**La famille DUNOT de SAINT MACLOU et de GRANDVAL  
(Calvados, Marie-Galante, Guadeloupe)  
et l'oncle LAURENT, de la Grenade**

*Bernadette et Philippe Rossignol*

Les liens semblent anciens entre la famille LECOINTRE <sup>1</sup> et la famille DUNOT de SAINT MACLOU. En effet, en 1726, Rémy Le Cointre, conseiller du roi au conseil supérieur de la Guadeloupe, fait le déplacement à Marie-Galante pour être parrain à Grand-Bourg de la fille aînée de Gabriel Jacques Dunot de Saint Maclou venu de la Martinique. Plus tard il y eut deux alliances entre ces deux familles, en 1765 et 1774 à la Baie-Mahault.

Par les Dunot de Saint Maclou, nous avons peut-être l'origine en France des Lecointre, à l'est de Saint-Pierre sur Dives, où une des commune porte le nom de Berville. Mais les registres conservés ne sont pas assez anciens pour en faire la vérification.

Par ailleurs les 5 frères et sœurs Lecointre étaient dits en 1785 propriétaires du domaine d'Houlbec à Vieuxpont en Normandie, resté indivis entre eux après la mort de leurs père et mère et de leur frère et dont ils touchaient les fermages et revenus. Ce domaine appartenait ci-devant à la succession de M. Dunot de Saint Maclou par licitation entre lui et ses frères le 25/07/1766. Les Lecointre de Berville et de Bellecour revendirent le domaine en 1789 à messire François Désiré Godet, écuyer, conseiller du roi au conseil souverain de la Guadeloupe, demeurant à Capesterre, comme subrogé le 26/06/1788 aux promesses de vente du domaine d'Houlbec faites aux trois sœurs Godet et à leurs époux <sup>2</sup>.

Le domaine d'Houlbec semble faire partie aujourd'hui non pas de Vieuxpont mais de la commune de L'Oudon créée en 1973 par la fusion de plusieurs communes dont Berville et Écots ; Berville a un manoir du XVIIIe siècle et à Écots se trouve le manoir d'Houlbec, des XVe-XVIe siècles, inscrit aux monuments historiques en 1993.

Ce domaine d'Houlbec a donc appartenu une vingtaine d'années seulement aux Lecointre de Berville. Il reste à savoir si le domaine avait été acheté parce qu'il était dans la région d'origine de la famille ou simplement parce que les familles Dunot de Saint Maclou et Lecointre de Bellecour étaient en relation d'amitié puis d'alliance matrimoniale.

Nous en resterons là de nos investigations en Normandie sur les LECOINTRE mais les liens entre les deux familles sont tels qu'il nous semble nécessaire de présenter aussi la famille DUNOT de SAINT MACLOU.

---

<sup>1</sup> Voir l'article : [LECOINTRE de BERVILLE, de BELLECOUR](#) (Guadeloupe) et le marquisat d'Houelbourg.

<sup>2</sup> Me Dupuch, Basse Terre, 22/11/1785 et Me Boyer, Pointe à Pitre, 24/04/1789. Les sœurs étaient : Anne Rachel Godet x messire Philippe Charles de Richier, chevalier, ancien capitaine des vaisseau du roi ; Françoise Charlotte Godet x messire Jacques Charles Raimond de Richier aîné, chevalier, ancien capitaine d'infanterie ; Françoise Madeleine Godet x messire Jacques Charles Martin de Bonsonge, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint Louis (voir aussi GHC 52, septembre 1993, L'habitation Desmarais, par *Gérard Lafleur*, et l'arbre de *Fabien Arbanère* sur Geneanet. Nous remarquons la présence d'un lieu-dit « Le Godet » tout proche de Vieuxpont : coïncidence ?

# *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

## Les DUNOT d'après les lettres de noblesse

Jacques Gabriel DUNOT de SAINT MACLOU, passé à la Martinique, y fit enregistrer ses lettres de noblesse en 1732 par le Conseil souverain<sup>3</sup>. Nous avons profité d'un court séjour à la Martinique pour consulter l'acte qui donne des éléments d'ascendance dont voici la synthèse.

### 1 Thomas DUNOT

un des principaux habitants de Saint Pierre sur Dives, élection de Falaise, qui, pendant la Ligue<sup>4</sup> a exposé sa vie pour empêcher le passage des ennemis du roi, a conservé le lieu et l'a fortifié, a eu des domestiques tués ou blessés, sa maison pillée et ruinée, a été fait prisonnier et a dû payer une rançon<sup>5</sup>.

#### 1.1 Jacques DUNOT écuyer sieur d'Hermonville

Cm 14/05/1600, Marie DELAPORTE, fille de + Jean, premier et ancien conseiller général pour le Roi en la Cour, et Jeanne DUVAL  
d'où

##### 1.1.1 Nicolas DUNOT écuyer sieur d'Hermonville

Cm 12/06/1627 Catherine LEROUX, fille de noble homme Jacob sieur de Trousseville, conseiller du Roi en sa cour du Parlement de Normandie, et Susanne LE BAILLEUL

#### 1.2 Nicolas DUNOT

+ /1625

x Adrienne HAMELIN

+ /1645 (partage de succession entre ses trois fils Charles, Jean et Louis)

d'où

##### 1.2.1 Charles DUNOT écuyer sieur Duquesne

b Saint Pierre sur Dives

Cm 14/07/1638 Jacqueline DROUARD fille de noble homme Henry et Françoise LAVENANT

##### 1.2.2 Guillaume DUNOT écuyer sieur de La Dannerie (ou de La Doyère)

portant les armes au service du Roi en son régiment des gardes, blessé d'une mousquetade et porté en la ville de Valence où il mourut de sa blessure

b Saint Pierre sur Dives

+ avril 1641 Valence (Drôme)

##### 1.2.3 Jean DUNOT écuyer sieur de La Dannerie (ou de La Doyère)

b Saint Pierre sur Dives

Cm 27/02/1656 Jeanne de MOREL fille de Thomas, écuyer seigneur de Tillieul, et Catherine LE BIGOT

---

<sup>3</sup> AD 972, B/6, f° 2v° à 6v°, 03/09/1732 ; famille de Saint Pierre sur Dives, maintenue dans sa noblesse le 01/04/1666 par l'intendant d'Alençon (Dictionnaire des familles anciennes ou notables de Chaix d'Est-Ange et Histoire de Lisieux, tome II, Louis François Du Bois, 1845, consulté sur Geneanet).

<sup>4</sup> Vers 1590 ? Guerres de la Ligue : 1576-1594

<sup>5</sup> Voir aussi Histoire de Lisieux par Louis François Du Bois, p. 446-47, et Archives du Calvados, inventaire, série F, fonds Le Hardy, F/1174 (numérisé par Geneanet)

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

1.2.4 Louis DUNOT écuyer sieur de Saint Maclou

à Livet près Livarot

b 28/04/1625 Saint Pierre sur Dives (père alors décédé) ; p dom Louis Dunot, religieux à Sainte Barbe ; m Marie Dunot

Cm 10/01/1648 Madeleine DEMAY, fille de + noble homme Jacques sieur de La Vigne, et Charlotte VOISNE, de la paroisse de Berville <sup>6</sup>

[parents de Nicolas DUNOT o 1664 qui suit]

Jacques et Nicolas furent anoblis par Louis XIII en 1622 en la Chambre des Comptes de Rouen. Nicolas avait accompagné en plusieurs occasions le roi Louis XIII à ses voyages à Caen.

Leurs fils, les trois frères Charles, Jean et Louis et leur cousin germain Nicolas, maintenus de noblesse d'extraction le 01/04/1666.

Armes : d'azur à un chevron d'or accompagné de 3 colombes d'argent becquées et membrées de gueules, à un chef d'azur chargé de 3 roses d'argent et soutenu d'une fa(...) en devise aussi d'argent, l'écu surmonté d'un casque d'or orné de ses lambrequins.

Fait à Saint Germain en Laye le 06/09/1669. Certifié à Rouen le 21/11/1731

### Branche DUNOT de SAINT MACLOU passée aux Antilles et sa postérité

1 Nicolas DUNOT sieur de SAINT MACLOU écuyer

b 06/02/1664 Saint Michel de Livet (fils de Louis, écuyer sieur de Saint Maclou, et Madeleine Demay) ; p Nicolas Jamot sieur de Larcourt ; m Lucienne Dunot

+ 25/12/1712 Vieuxpont en Auge (Calvados, 14), environ 46 ans (+) église

Cm 11/10/1687 (Me Formage, notaire à Saint Jean de Foulon) Catherine LE

MAIGNEN, fille de Jacques, écuyer sieur de Grandval, et Anne de CAMPROGER, de la paroisse de Vieuxpont <sup>7</sup>

d'où au moins 7 enfants dont :

---

<sup>6</sup> Dans sa notice sur Berville de la Statistique monumentale du Calvados (p. 571-572), Arcisse de Caumont mentionne les messes à perpétuité en l'église de Berville demandées par la famille de May, une « au jour où fut inhumé feu Jacques de May sieur de la Bigne, qui est le 4 novembre 1641 ; une le 26 février, jour où Charlotte Voine, leur mère, fut inhumée, et trois messe le 16 novembre jour où Pierre de May, leur frère, fut inhumé ». Les membres de cette famille sont inhumés dans l'église de Berville.

<sup>7</sup> Le fils (aîné ?), prénommé Jacques, de Nicolas Dunot écuyer sieur de Saint Maclou et demoiselle Catherine Le Magnen, né le 21/08/1688, est baptisé le 25 en l'église de Vieuxpont. Celui « qui lui a donné le nom » est Jacques Le Maignen écuyer sieur de Grandval, accompagné de Lucienne Dunot. Le parrain est probablement le père de Catherine et il semblerait donc que le nom de branche du dernier fils du couple vienne de l'ascendance maternelle.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

- 1.1 Gabriel Jacques DUNOT de SAINT MACLOU écuyer  
enregistrement des titres de noblesse de sa famille au Conseil souverain de la  
**Martinique** 03/09/1732 <sup>8</sup>, major des milices de Marie-Galante en 1733, cassé en  
1736 <sup>9</sup>  
o 02/02/1699 Vieuxpont en Normandie, évêché de Lisieux <sup>10</sup>  
+ 22/01/1746 Le Détroit près Pont d'Ouilly, Calvados  
x 05/02/1726 **Grand Bourg de Marie Galante**, Marie Madeleine MOREAU de  
BONCOURT, fille de Claude Alexandre, écuyer <sup>11</sup>, et Madeleine THORIN  
+ 1753/ (présente au mariage de son fils à Vieuxpont) /1785
- 1.2 Messire Félix Alexandre DUNOT de GRANDVAL, des barons de SAINT-  
MACLOU  
o et b 15/09/1706 Vieuxpont (Calvados, 14) ; p Nicolas Dunot ; m Catherine  
Lefebure  
+ 29/06/1753 Saint Pierre de la Martinique (Fort) : environ 43 ans, natif de Lisieux  
[sic] en Normandie, décédé sur l'habitation des enfants de feu M. Remy Leroy <sup>12</sup>  
x 27/06/1753 Saint Pierre <sup>13</sup>, Marie Catherine **LAURENT** <sup>14</sup>  
+ 1780/ <sup>15</sup>

1.1 Gabriel Jacques DUNOT de SAINT MACLOU  
x 1726 Marie Madeleine MOREAU de BONCOURT

- 1.1.1 Catherine Madeleine DUNOT de SAINT MACLOU  
o 27/11 b 12/12/1726 Grand Bourg ; p Rémy Le Cointre, conseiller du roi au conseil  
supérieur de la Guadeloupe ; m Madeleine Fournival veuve Ricord  
+ 1743/1798 <sup>16</sup>

---

<sup>8</sup> Voir ci-dessus.

<sup>9</sup> Gabriel Jacques Dunot de Saint Maclou, de la Martinique, était major des milices de Marie-Galante ; il y fit en 1735 la prise d'un vaisseau forban mais il fut cassé par Champigny en septembre 1736 : il ne fait aucune fonction de major et depuis avril « affecte de mépriser l'emploi » (Colonies E 362bis et C/7a/13 f° 26, 33, 34, 106 ; C/8a/47, 23/11/1736, f° 120-122).

<sup>10</sup> Cité dans Histoire de Lisieux, par Louis François Du Bois (consulté dans la Bibliothèque de Geneanet). Nous n'avons pas retrouvé le baptême à cette date dans le registre de Vieuxpont mais il y a un « trou » dans les naissances entre Nicolas, né en juin 1697, et Marie Anne, née en juin 1700.

<sup>11</sup> Le 08/08/1713 le ministère envoie à M. Du Vau [directeur de l'armement] une lettre de change de 5 000 livres tirée sur M. de Champigny [trésorier de la Marine] en paiement d'une charge de capitaine garde-côtes achetée par le sieur Moreau de Boncourt (Correspondance au départ avec les Colonies, B 35, f° 133bis).

<sup>12</sup> MC ET/LVII/550, Me Cordier, 20/07/1780, dépôt de pièces.

<sup>13</sup> Dans le Journal d'un vieil habitant de Sainte Marie, p. 142, 29/06/1753 : « mort de M. Grandval de Saint-Maclou : il s'était marié avant-hier au soir, tellement malade qu'il n'a pu signer le registre »

<sup>14</sup> Sœur de Pierre François chevalier LAURENT, homme de loi et habitant de l'île de la Grenade (Colonies E 261), mort en 1784 sans postérité. Voir la fin de cet article.

<sup>15</sup> Alors à Saint Pierre, donne procuration pour le mariage de sa fille unique à Paris, dite résidante bourg et paroisse Saint Pierre de la Martinique.

<sup>16</sup> Marraine de sa sœur Victoire à Vieuxpont ; non cité comme héritière de sa sœur Rose Sophie.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

- 1.1.2 Jacques Philippe DUNOT (de SAINT MACLOU) de GRANDVAL  
signe Jacques Philippe de St Maclou comme parrain à Vieuxpont le 23/04/1752 et de Grandval à son mariage  
o 30/12/1727 b 10/01/1728 Grand Bourg ; p Robert Philippe de Longvilliers seigneur de Poincy, chevalier de Saint Louis, lieutenant de roi et commandant en chef en cette île ; m Marie Catherine Gosse veuve Guichenet  
parrain avec sa future épouse le 23/04/1752 à Vieuxpont de Jacques Philippe de Malherbe  
+ 1783/1798, sans postérité ? <sup>17</sup>  
x 07/02/1753 Vieuxpont, Marie Anne de MALHERBE, fille de + messire Jean, écuyer, et Anne Jeanne de COURSEULLES  
+ /1783
- 1.1.3 Jean César DUNOT de GRANDVAL  
o 27/02 b 11/03/1730 Grand Bourg ; p M. Maître Jean Poisson, conseiller du roi au conseil de la Martinique, juge royal de Marie Galante ; m Françoise Bigot  
+ 1743/1798 <sup>18</sup>
- 1.1.4 Jean Alexandre DUNOT chevalier seigneur de SAINT MACLOU  
« baron de Vieuxpont, seigneur de Houlbec, Câtillon, Grandval, Fouquelelou, Guernetot, Malvoue, La Motte et La Fontaine » : titre en-tête de sa généalogie de la famille rédigée au château de Houlbec en 1773 ; ce mémoire figure, avec les pièces originales, en série F des archives départementales du Calvados <sup>19</sup>  
capitaine aide major au régiment de Beauvoisis  
o 11/03 b 03/05/1733 Grand Bourg ; p Dumoulier ; m Madeleine Ruel  
+ 1777/1785, sans postérité  
x 08/02/1765 **Baie Mahault**, Marie Anne Victoire **LECOINTRE de BERVILLE**, fille d'Augustin et Marie Anne Élisabeth BOYVIN <sup>20</sup>  
Elle partit pour la Normandie avec son mari ; elle y fut marraine de la grosse cloche de l'église de Castillon en Auge en 1774, comme gravé sur la cloche :  
« noble dame Marie Anne Victoire de Berville épouse de messire Jean Alexandre Dunot de Saint Maclou » <sup>21</sup>. Ne pouvant s'accoutumer au climat de la Normandie, elle revint seule à la Guadeloupe où son mari voulait la rejoindre <sup>22</sup>  
o 23/07 b 12/08/1736 Sainte Anne, Grande Terre  
+ 06 (+) 07/09/1799 Fort Royal, Martinique  
bx 21/09/1789 Baie Mahault <sup>23</sup> messire Charles Gustave **de MARTINI de SAINT JEAN**, chevalier major de vaisseaux, chevalier de Saint Louis, demeurant ordinairement à Paris rue Richelieu, paroisse Saint Eustache, fils majeur de messire Joseph de Martini chevalier seigneur de Saint Jean, Brégançon et autres places, conseiller du roi honoraire au parlement de Provence, et dame Marie Barbe Thérèse de FULQUE d'ORAISON, demeurant ensemble à Aix

<sup>17</sup> Non cité comme héritier de sa sœur Rose Sophie.

<sup>18</sup> Parrain de sa sœur Victoire à Vieuxpont ; non cité comme héritier de sa sœur Rose Sophie.

<sup>19</sup> Inventaire sommaire des archives du Calvados antérieures à 1790, par Armand Béné, F/1174 et 1175.

<sup>20</sup> Voir article LECOINTRE de BERVILLE, op. cit.

<sup>21</sup> Statistique monumentale du Calvados, par Arcisse de Caumont, p. 513 (consulté dans la bibliographie de Geneanet).

<sup>22</sup> Colonies E 362bis.

<sup>23</sup> L'acte est complètement effacé sur le microfilm mais la mention en marge, lisible, donne la référence du contrat de mariage qui est, lui, en parfait état.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

1.1.5 messire Gabriel Antoine DUNOT de SAINT MACLOU, chevalier seigneur baron et patron honoraire de Vieuxpont, Houlbec, Grandval, Fouqueleloup et Malvoue, chevalier de Saint Louis, major commandant des ville et château de Caen (à son mariage)

o 13 b 27/11/1734 Grand Bourg (Antoine) ; p Jacques Philippe Dunot de Saint Maclou fils ; m Antoinette Gouverne

+ 10 d 11 thermidor VII (28 et 29/07/1799) Canon, canton de Mézidon (14), en son domicile, château de Canon ; dit âgé de 63 ans et né à la Martinique par les déclarants, un journalier et le fermier <sup>24</sup>

x 07/03/1785 Caen, Saint Jean (Gabriel Antoine), noble dame Jacqueline Jérôme de GUERNON de RANVILLE, fille de + messire Pierre Antoine Barnabé, chevalier, seigneur et patron de Ranville, Escageul, Morinthon, Forges, Boyant et les Brai, ancien capitaine d'infanterie, et noble dame Catherine Jacqueline Françoise BOREY

+ ca 1792 <sup>25</sup>

d'où :

Marie Éléonore Maximilienne Henriette DUNOT de SAINT MACLOU

o 05 b 06/05/1786 Caen, Saint Georges du Château ; p Monseigneur Alexandre Marie Éléonor de St Mauris prince de Montbarey et de l'Empire, chevalier des ordres du roi, ministre d'état, grand d'Espagne de la première classe, lieutenant général des armées du roi, comte de Savigny et de Reveremont, baron de Ruffley d'Estrbonne et autres lieux ; m Madame Marie Françoise Maximilienne de St Mauris née princesse de St Mauris Montbarey, épouse de son altesse sérénissime Henry Charles Louis prince héréditaire de Nassau Saarbruck ; représentés l'un et l'autre par Philippe Noël, valet du père et Marie Prenpain femme de chambre de la mère, dûment chargés de la procuration passée devant les notaires de Paris le 31 mars

x 24 messidor XIII (13/07/1805) <sup>26</sup> Caen, Casimir Ferdinand Maximilien **de GUERNON**, vivant de son bien à Epinay sur Odon, fils de Léon Pierre et Jeanne Jacqueline d'ARGOUGE

o 19/12/1777 Epinay sur Odon (14)

1.1.6 Rose Sophie DUNOT de SAINT MACLOU

o 15/07 b 05/08/1736 Grand Bourg ; p Pierre Joseph de Bègue, capitaine des troupes du roi ; m Marie Rose Michel épouse de messire Joseph de Jarrier écuyer sieur de la Chassaigne, major pour le roi de Marie Galante

signe Rose de St Maclou comme marraine le 30/05/1752 à Vieuxpont et Sophie Grandval au mariage de son frère en 1753

+ 21 d 22 fructidor VI (07 et 08/09/1798) Canon, canton de Mézidon (14), chez son frère Gabriel Antoine <sup>27</sup>

Inventaire après décès Me Pillet, Caen, 24 pluviôse VII ; seuls héritiers son frère Gabriel Antoine et sa sœur Marie Anne

---

<sup>24</sup> MC/ET/XVI/966, 21/11/1806, copie de l'acte de décès et du conseil de famille du 11 brumaire VIII (02/11/1799) pour sa fille unique héritière Marie Maximilienne Éléonore, 13 ans 7 mois, mineure émancipée à sa demande : « elle a l'âge de raison et elle est capable d'administrer ses biens ». Née le 05/05/1786 à Caen, Saint Georges du Château, elle épouse à Caen le 24 messidor XIII (13/07/1805) Maximilien Casimir Ferdinand de Guernon.

<sup>25</sup> dite décédée il y a environ 7 ans lors du conseil de famille du 11 brumaire VIII.

<sup>26</sup> « autorisée à contracter mariage nonobstant sa minorité »

<sup>27</sup> MC/ET/XVI/966, 21/11/1806, copie de l'acte de décès et extrait de l'inventaire après décès

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

### 1.1.7 Marie Anne DUNOT de SAINT MACLOU

Veuve sans enfant de Lecointre de Berville, elle acheta en 1791 la terre du Mesnil-Dot à Juziers à l'est de Mantes (Yvelines, 78)<sup>28</sup> et c'est probablement là que l'avocat Jean-Baptiste Meusnier Dubreuil, lieutenant général à Mantes, qui avait 20 ans de moins qu'elle, fit sa connaissance ; ils se marièrent en 1799 et, vivant à Paris rue Grange aux Belles, ils revendirent peu après le Mesnil-Dot<sup>29</sup>.

o Le Havre, diocèse de Lisieux (sic, selon l'acte de son premier mariage) (Seine Maritime, 76 ou Calvados, 14)

+ 03 d 04/12/1818 Paris 6<sup>e</sup><sup>30</sup>, en son domicile rue Charlot n° 45 ; rentière, 78 ans, née au Havre

sans postérité de ses deux mariages<sup>31</sup>

ax 27/06/1774 **Baie Mahault**, Jean Charles **LE COINTRE de BERVILLE**, capitaine d'artillerie, fils d'Augustin et Marie Anne Élisabeth BOYVIN<sup>32</sup>

o 17/09 b 31/10/1739 Sainte Anne

+ 10/10/1780 Baie Mahault ; environ 40 ans, major de milice chargé du détail de la paroisse

---

<sup>28</sup> MC/ET/LXXIX/311, 07/06/1791. L'achat, au prix de 65 000 livres, est fait en son nom par Jean Baptiste Meusnier Dubreuil, lieutenant général à Mantes, son ami, car elle vit déjà au « ci-devant château » depuis « la Saint-Martin d'hiver » (11/11/1790). Les vendeurs sont Armand Rémy Lemoine, huissier ordinaire du cabinet et premier valet de garde robe du Roi et son épouse Françoise Geneviève Pollart, laquelle était seule héritière de son père Louis François Pollart, ingénieur général des Ponts et Chaussées, qui l'avait lui-même acquis en 1753. L'acte est intéressant comme témoignage de cette époque de transition. Ainsi les biens vendus « relevaient en fief ou roture du ci-devant comté de Meulan en la ci-devant seigneurie de Juziers » et le « ci-devant seigneur des fiefs et censives » est « Monsieur frère du roi » ; quant au domicile des vendeurs, « ordinairement à Versailles étant ce jour [à Paris] » il est rayé et remplacé par « à Paris cour de l'Orangerie des Thuilleries, paroisse Saint Germain l'Auxerrois ». Pour payer une partie des 65 000 livres, emprunt est fait le même jour 7 juin à Étienne Anne Regnault, négociant à Paris, de 25 000 livres, « en assignats ayant cours ».

<sup>29</sup> Le couple Meusnier Dubreuil revendit le domaine du Mesnil-Dot, maison de maître, parc et terres (vignes, arbres fruitiers, châtaigniers, etc.) le 7 fructidor VIII (25/08/1800) à Joseph Audin, officier retiré, et à Julienne Jacqueline Cécile Lefrançois veuve de Laurent Vincent François Dagorne, ancien entrepreneur des bâtiments civils de la marine à Brest, au prix de 75 000 francs, dont 10 000 pour les meubles. L'acte détaille les terres et meubles, faisant ainsi le tour des pièces (Me Gauldrée Boilleau, MC/ET/XVIII/973). Le château du Mesnil fut plus tard propriété d'Eugène Manet et de son épouse Berthe Morisot.

<sup>30</sup> Etat civil reconstitué.

<sup>31</sup> 1831, partage de la succession de Marie Anne Dunot de Saint Maclou veuve en premières noces de Le Cointre de Berville et en secondes noces de Meunier Dubreuil, entre ses neveux et nièces Dunot de Saint Maclou et de Guernon (Archives du Calvados, F/1175).

<sup>32</sup> Voir article LECOINTRE DE BERVILLE op. cit.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Cm Paris 9 prairial VII (28/05/1799), Me Lecointre <sup>33</sup>

bx 1799 Jean-Baptiste **MEUSNIER DUBREUIL**

avocat en parlement ; lieutenant général au présidial de Mantes en 1787-1790 <sup>34</sup>,

**député à la Constituante**, à Paris en 1790 et prairial an VI

o ca 1760 <sup>35</sup> diocèse de Limoges (Haute-Vienne, 87) <sup>36</sup>

+ 16 thermidor X (04/08/1802), La Cave, commune de Beaumont, canton de Saint Bénin d'Azy (Beaumont-Sardolles, Nièvre, 58) ; environ 42 ans <sup>37</sup>

ax Françoise POURADIER PENNEROUX <sup>38</sup>

### 1.1.8 Victoire DUNOT de SAINT MACLOU

b 03/07/1743 Vieuxpont (Calvados, 14) ; p messire Jean César Dunot ;

m demoiselle Catherine Madeleine Dunot

+ /1798 <sup>39</sup>

### 1.2 Félix Alexandre de DUNOT de GRANDVAL de SAINT-MACLOU

x 1753 Marie-Catherine LAURENT

#### 1.2.1 Marie Catherine Louise Félix DUNOT de GRANDVAL de SAINT MACLOU, posthume

o 02 b 15/08/1753 Fort Saint Pierre ; p messire Louis Antoine Jean Perrinnelle

Dumay, conseiller au conseil supérieur ; m dlle Catherine Ralle épouse du sr Jean François Laurent, notaire royal et procureur au conseil supérieur <sup>40</sup>

---

<sup>33</sup> Le contrat ne donne aucune information généalogique, les futurs étant veufs sans enfant et largement adultes l'un et l'autre. Il y a séparation de biens mais le mari aura l'entière administration des biens de son épouse.

<sup>34</sup> Jean Baptiste Meusnier Dubreuil, avocat au parlement de Paris, y demeurant rue de Bourbon paroisse Saint Sulpice, acheta le 26/05/1787 les offices de lieutenant général civil et de police au bailliage et siège présidial de Mantes et les offices de conseiller au même siège (MC/ET/XVII/1043) à dame Françoise Le Rat de Chavanne veuve de Jean François Quoinat, écuyer, conseiller du roi, lieutenant général, qui les avait lui-même achetés en 1765 et 1772. Décédé le 19/02/1783 à 43 ans sur l'habitation de M. Bouteiller, paroisse Sainte Rose de Léogane, île et côte Saint Domingue, Jean François Quoinat laissait deux enfants mineurs, Charles Henri Étienne François (o 06/02/1769) et Antoine Louis (o 08/08/1772). L'aîné des enfants demandera en 1789, sans l'obtenir, un passage gratuit pour Saint Domingue pour y recueillir les débris de la fortune de son père (Colonies E344). Le prix de vente de ces offices était de 28 000 livres, que l'acquéreur s'engageait à payer aux créanciers de son altesse monseigneur le duc de Bouillon dont les Quoinat étaient débiteurs solidaires comme caution du bail fait à Mme veuve de Chavanne, depuis épouse de M. Bellejeant, de l'habitation de Bouillon quartier des Sources à Léogane.

<sup>35</sup> Age estimé au décès : il avait donc une vingtaine d'années de moins que son épouse.

<sup>36</sup> Du diocèse de Limoges, inscrit en droit à l'université d'Avignon le 10/11/1774 (inventaire sommaire des archives du Vaucluse)

<sup>37</sup> MC/ET/XVI/966, 21/11/1806, acte de notoriété 04/11/1806 car décès non porté sur le registre d'état civil.

<sup>38</sup> Les Pouradier-Penneroux étaient de La Châtre (Indre) : un citoyen chargé du service de la gendarmerie en 1792 (PV de l'Assemblée nationale, volume 15) ; un propriétaire en 1842 (Rapport et délibérations du conseil général) ; livres consultés sur Geneanet.

<sup>39</sup> Non citée comme héritière de sa sœur Rose Sophie.

<sup>40</sup> MC ET/LVII/550, Me Cordier, 20/07/1780, dépôt de pièces. Dite par erreur âgée de 62 ans au décès de son mari, au lieu de 72 ans

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

+ 1825/

Au moment de son mariage, elle demeure à Paris au couvent de la Conception, rue Saint Honoré, paroisse Saint Roch

Cm 23/07/1780 Me Pierre Charles Cordier, rue du Four, MC/ET/LVII/550 <sup>41</sup> ; contrat de mariage « de l'agrément de leurs majestés le Roy et la Reine, leurs altesses royales Monsieur et Madame, Monseigneur et Madame le comte et la comtesse d'Artois et Mesdames de France » (qui signent tous le matin à Versailles, le contrat étant ensuite rapporté à Paris par le notaire et signé l'après-midi en la demeure de M. Darlincourt par les époux et leurs témoins) <sup>42</sup>

x 07/1780 messire Antoine Philippe **comte de LARDENOY** (parfois écrit **LARDENOIS**) de VILLE, chevalier baron de Termes, seigneur de Banteville, Bolandre et autres lieux, mestre de camp en second du régiment de cavalerie de la Reine, fils de Philippe Godefroi Antoine Joseph baron de Bolandre et (x 1741) + dame Anne Barbe de VIGNACOURT ; demeurant ordinairement chez son père au château de Termes en Champagne, actuellement logé à Paris chez M. Darlincourt, rue Saint Honoré paroisse Saint Roch  
**gouverneur de la Guadeloupe** (1817-1823 <sup>43</sup>), gouverneur du château des Tuileries (1823)

o 19/12/1747 château de Termes (Ardennes, 08)

+ 12/09/1825 Cannes Ecluse, près Montereau (Seine et Marne, 77), château de Madame veuve la présidente de Fautras mère de M. le comte de Fautras (un de ses gendres) « où il est venu au milieu de sa famille pour y passer quelque temps » : 78 ans, lieutenant général des armées du Roi, grand Croix de l'ordre de Saint Louis et de ceux de Saint Lazare et de Saint Maurice de Sardaigne, chevalier de la Légion d'honneur et gouverneur du château des Tuileries  
(+) Fontainebleau

### L'oncle LAURENT, de la Grenade

Le contrat de mariage, le 23 juillet 1780, de « haut et puissant seigneur messire Antoine Philippe comte de Lardenoy » et de « haute et puissante demoiselle Marie Catherine Louise Félix Dunot de Grandval de Saint Maclou », approuvé et signé par la famille royale, prévoyait la communauté de biens entre les époux, chacun d'eux y apportant 15 000 livres. La mère de l'épouse, demeurant bourg et paroisse Saint Pierre de la Martinique, et le père de l'époux, demeurant en son château de Termes en Champagne, avaient donné procuration.

---

<sup>41</sup> Voir ci-après les informations données par le contrat de mariage.

<sup>42</sup> Le Nobiliaire universel de France de Saint-Allais (cf. GHC 227, juillet-août 2009, p. 6014, 09-41) nomme l'épouse Dunot de Saint Maclou et donne la date du contrat de mariage et la localisation à Versailles. Nous remercions *Nicole Dreneau*, présidente de Cercle Généalogique de Versailles et des Yvelines, qui a patiemment recherché le mariage à Versailles dans toutes les paroisses et le contrat dans le notariat, en vain. En fait ce contrat, que nous avons finalement trouvé chez un notaire parisien, a été apporté à Versailles ensuite pour être signé par le Roi et la famille royale, comme nous l'avons déjà vu dans d'autres contrats trouvés par *Pierre Bardin*.

<sup>43</sup> Nommé par ordonnance de Louis XVIII, du 20/08/1817, quand la France reprend possession de la Guadeloupe après l'occupation anglaise, et rappelé en France sur sa demande par ordonnance du 02/04/1823.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

La mère de l'épouse avait choisi pour procureur M. Prévost Darlincourt, probablement parce que ce dernier avait aussi la procuration de son frère, l'oncle de la mariée, « messire Pierre François LAURENT, écuyer, chevalier de la Grande Bretagne, conseiller du roi honoraire et son procureur général au conseil souverain de l'isle de la Grenade, en la ville du Fort Royal », en raison de la donation qu'il faisait à sa nièce en guise de dot.

Le contrat inclut la description des habitations sur lesquelles reposent les 300 000 livres argent des isles de la donation, les terres de Rambouillet, Saint George et L'Islet, trois différentes habitations réunies formant l'habitation sucrerie de Saint George, à la Basse Terre de l'île de la Grenade, paroisse Saint Jacques, au total environ 500 acres de terre, bornées au nord par la rivière de Beauséjour et les terres du sr Martin de Fougerat, au sud par l'habitation du sr Netherville, à l'est par celle des srs Thomas Simpson et Devignes, à l'ouest par les terres des ayants cause de la maison Ponthieu de Londres et celles du sr Regnier de Lamotte. Suit la description de l'habitation (avec chaudières à sucre et à rhum et tambour de moulin. Le paiement de la dot se fera par tranches de 50 000 livres chaque année, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1789 (!), dans une ville de commerce maritime, au domicile d'un banquier de Paris. Les intérêts, de 5% par an, de 6 mois en 6 mois à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1780, seront versés au domicile de M. Darlincourt « tant que durera la guerre avec l'Angleterre ».

Le très gros dossier E 261 (100 vues) de Pierre François Laurent est riche en informations sur cet « oncle d'Amérique » ainsi que sur le « préjugé de couleur » et nous apprend que l'intérêt de l'oncle et du mari de la demoiselle Dunot de Grandval était réciproque.

En 1780, l'année du mariage, le « chevalier Laurent » plaidait sa cause dans un différend avec M. Le Mort, juge au Fort Royal de la Martinique nommé en 1780 ordonnateur de la Grenade, qui s'opposait à ce qu'il fût rétabli comme procureur général de la Grenade.

Un rapport à charge par Hilliard d'Auberteuil explique « Ce que c'est que le Chevalier Laurent. Le S. Laurent était greffier à la Grenade avant la conquête que les Anglais en firent dans la dernière guerre. Je ne sais s'il était coupable mais il était sous le coup d'une procédure grave à l'instant où les Anglais le délivrèrent de la sévérité de ses compatriotes. Il craignait si peu le déshonneur qu'il avait épousé une mestive ce qui est une grande tache dans l'Amérique. Il devait de grosses sommes sous la loi française. Il est séduisant, ostentueux [sic] ; il se fit aimer des Anglais et se fit regarder comme homme d'esprit opprimé par le pouvoir arbitraire et les préjugés français. Il se rendit nécessaire par la connaissance qu'il avait de la plupart des affaires de l'île ; il trouva surtout le moyen de ne point payer ce qu'il devait et de faire de nouveaux emprunts, paraissant jouir d'une fortune immense. Il fut à Londres ; il est vraisemblable que cette demande fut précédée ou suivie du serment du test et qu'il se fit citoyen anglais puisque le Roi lui donna le titre de chevalier et qu'il a été admis aux assemblées et aux places comme un véritable anglais tant que la colonie était demeurée sous la domination britannique mais on ignore en quel dépôt est l'acte de son serment [etc.]. »

A la lecture de ce portrait, on remarque les précautions oratoires sous forme de suppositions : « Je ne sais si... », « il est vraisemblable que... », « on ignore... ». Mais le reproche essentiel est le mariage « avec une mestive ». Ce mariage fut

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

célébré le 14 janvier 1766, l'épouse étant « Geneviève Saint Bernard, demoiselle, de la paroisse Saint David », d'après une traduction du 30 juillet 1781 quand le ministère eut demandé de « vérifier avec exactitude les faits imputés au sieur Laurent ». En même temps était envoyé à Versailles la copie par Durat, gouverneur de la Grenade qui appréciait l'aide apportée par Laurent, du témoignage signé par divers habitants de l'île, Prudhomme, Molenier, Ollivier, Besson Beaumanoir, Alefsen, De Gannes. Ces habitants exposaient que, depuis plus de 30 ans que M. Laurent est dans l'île, il a mérité l'estime tant des Français que des Anglais. En 1766 il a épousé la demoiselle Geneviève Saint Bernard, « fille estimable et aimée des deux nations ». Depuis il a été créé chevalier. « Nous avons vu avec étonnement Mr Lemort lui opposer la pureté de la naissance de Mylady Laurent son épouse, morte sans enfant depuis 10 ans, pour l'empêcher de jouir de la récompense du roi. [...] Milady Laurent, avant comme après son mariage, a vécu parmi les autres dames de premier rang. [...] toujours recommandable par ses vertus et notable surtout par son excessive charité [...] » Quelle que puisse être son origine, que nous ignorons, nous observons que « le chevalier Laurent s'est marié dans un pays anglais où ni les lois ni les préjugés de la nation ne lui ont fait un devoir de s'informer d'autre chose que du personnel de son épouse, qui était une belle femme riche et vertueuse, et du rang qu'elle tenait dans la société : elle vivait et était considérée dans les premiers de l'île. Elle est morte, c'est donc une pure méchanceté de la part des ennemis du chevalier Laurent [...]. » Fort peu élégamment, le gouverneur Durat aurait ajouté que, puisqu'elle n'avait pas eu d'enfant, « morte la bête, mort le venin. »

Dans son mémoire de défense, du 4 septembre 1780, Laurent explique que « né français et homme de loi », il possédait dans l'île, où il habitait depuis plus de 30 ans, des biens considérables, par la succession d'un oncle ; au moment de la conquête anglaise de 1762, l'impossibilité de les vendre l'obligea à y rester. En 1766 il fit un voyage à Londres où il obtint des privilèges pour les catholiques romains de la Grenade et le titre de chevalier pour lui-même. En 1770 il vint à Paris pour s'y fixer et « élever une nièce »<sup>44</sup>, mais dut retourner à la Grenade en 1772 à la mort de sa femme<sup>45</sup>, y devint membre de l'assemblée législative et du conseil, servit dans les milices et, à 52 ans, accepta la place d'aide de camp du Général. Après la conquête par les Français, il proposa ses services à M. de Durat pour l'établissement du conseil et de la sénéchaussée, en raison de sa connaissance des lois des deux nations et de la considération dont il jouissait dans la colonie. Mais sa place de procureur général lui fut enlevée pour être confiée au sieur Lavigne Bonnair, habitant de la Martinique. Sa disgrâce s'étendit à toute sa famille, son jeune frère et son beau-frère étant dépossédés des places de procureur du roi et de greffier en chef que M. de Durat leur avait données. Et il ajoute que Madame de Lardenoy, sa nièce, « a réclamé pour la justice de Monseigneur. »

Et en effet, le 26 juillet 1780, madame de Saint Maclou comtesse de Lardenoy demandait audience pour parler de son oncle et, le 20 août, le comte de Lardenoy,

---

<sup>44</sup> La future Mme de Lardenoy.

<sup>45</sup> Cependant, le 2 décembre 1773, il est « de présent à Paris logé rue Saint Honoré paroisse Saint Roch » et comparait devant le notaire Fournier (ET/XLI/625) pour attester qu'il était présent à la rédaction du testament du sieur Joseph Fourcade à la Grenade, le 15 février 1765. Peut-être faut-il comprendre que 1772 est l'année du décès de sa femme et il serait donc retourné à la Grenade au plus tôt début 1774.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

depuis le « château de Termes par Grandpré », réclamait en faveur de l'oncle : « Je lui ai des obligations infinies et c'est de lui que Madame de Lardenoy attend toute sa fortune »...

En décembre 1781, mémoire de Lemort expliquant son opposition à l'enregistrement du brevet de conseiller honoraire au conseil supérieur de la Grenade qui avait été accordé à Pierre François Laurent et à sa réception en tant que tel. Il ajoute aux accusations déjà portées que « Madame de Pradines [Mlle de Gannes de La Chancellerie depuis épouse de M. de Pradines, conseiller au conseil souverain] ne dissimule pas encore aujourd'hui qu'elle a autrefois refusé la main du sieur Laurent dans la persuasion où on était que sa mère descendait de gens de couleur. » Laurent, dans sa réponse au gouverneur Durat, « ne désavouait pas que du côté de sa mère il tenait un sang caraïbe ou indien du pays mais il ajoutait que, cette nation étant reconnue libre, il ne pouvait en résulter aucune tache d'esclavage. »

Après enquête, la nomination de Laurent comme conseiller honoraire fut confirmée et, dans son acte d'inhumation au Fort Saint Pierre le 18 juillet 1784, il est bien dit « M. Pierre François Laurent, chevalier de la Grande Bretagne, ancien procureur général et conseiller honoraire du conseil souverain de la Grenade, âgé d'environ 58 ans ».

Nous ne savons pas si la dot de 300 000 livres argent des îles, qui devait faire l'objet de versements annuels à partir de 1789, a été entièrement payée au comte et à la comtesse de Lardenoy.

Ainsi se termine cette étude, avec un gouverneur de la Guadeloupe époux d'une demoiselle de famille créole, native de la Martinique et nièce et héritière d'un conseiller du conseil souverain de la Grenade.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)